

QUESTIONS ORALES DE LA MINORITÉ « SABLÉ AU COEUR » - RÉPONSES DU MAIRE

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : Je vais écouter les questions de l'opposition « Sablé au Cœur ». Il y a cinq questions, évidemment.

⇒ Monsieur MERCIER : Oui, il y a cinq questions, Monsieur le Maire. Est-ce que nous pourrions avoir une réponse à chaque question, pour que ce soit un peu plus clair ?

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : Non, les cinq, s'il vous plaît.

⇒ Monsieur MERCIER : Si, cela nous intéresserait, parce que nous avons des interlocuteurs différents à chaque fois.

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : Non, mais c'est moi qui donne les règles, donc je veux les cinq questions. Merci, Monsieur MERCIER.

⇒ Monsieur MERCIER : Ce sera moins clair, alors. **Ma première question** concerne le départ de Jean-Philippe BUCHOT. Vous aviez annoncé un dédoublement de poste, avec le recrutement d'un directeur de centre aquatique, qui a été réalisé à la CdC avec le recrutement de Nicolas LEROY, début décembre, et aussi le recrutement d'un directeur du Service des Sports pour la Ville. Celui-ci n'est pas encore pourvu à ce jour, me semble-t-il. Nous pensons que le poste de directeur du Service des Sports est majeur dans la dynamique que nous voulons insuffler à Sablé, dans l'élaboration et la mise en place des différents projets sportifs, dans l'organisation et la gestion des éducateurs et animateurs de la Ville, et dans les relations à construire ou entretenir avec les associations saboliennes. Qu'en est-il de ce recrutement, aujourd'hui ?

⇒ Madame GUIMBERT : Je vais lire **la deuxième question**. Le projet de mise en sens unique de la rue Gambetta a suscité un tollé général. Au-delà des inquiétudes légitimes des Saboliens, commerçants, riverains et usagers, qui ont rendu inexorable un mea culpa de votre part, deux questionnements nous semblent légitimes. Envisagez-vous rapidement de nous présenter un projet global de circulation dans le centre-ville, indiquant rue par rue les sens de circulation envisagés pour les voitures, les vélos et les transports en commun, ainsi que les aménagements proposés, pistes cyclables, bandes cyclables, voies partagées, et cetera ? Par ailleurs, envisagez-vous un débat en Conseil Municipal sur ce sujet ?

⇒ Monsieur MERCIER : **La troisième question** concerne aussi la salle Marcelle Thébault, mais sous un angle différent. L'annonce dans la presse de la démolition de la salle Marcelle Thébault a suscité beaucoup d'émotion. Nous pensons qu'une telle décision, si elle est effective, ne peut se faire sans un débat au sein du Conseil Municipal. Pouvez-vous nous donner des précisions sur la nature du projet qui justifierait cette décision ? Quelle solution envisagez-vous pour permettre aux usagers de cette salle de poursuivre leurs activités dans de bonnes conditions ?

⇒ Madame FOUILLEUX : **La quatrième question**. Monsieur le Maire, je vous avais interrogé lors des Conseils Municipaux des 9 décembre 2020 et 15 février 2021 sur le programme de rénovation du parc immobilier de Sarthe Habitat, de réinvestissement à la suite de la mise en vente de 106 logements sociaux, et sur le programme à moyen et long terme. Vous aviez précisé à deux reprises qu'une réponse écrite me serait transmise, or, à ce jour, aucun élément ne m'a été communiqué, sinon partiellement, dans le cadre de délibérations de Conseils Municipaux. Faut-il s'adresser à la presse pour avoir ces réponses ? Un article est paru dans les journaux locaux fin novembre, commentant le projet de Sarthe Habitat sur le quartier de la Rocade, que vous avez annoncé lors de la réunion publique dans ce quartier. Faudra-t-il attendre jusqu'à la fin de votre mandat pour avoir une vision globale du programme Sarthe Habitat ?

⇒ Madame FRÉMONT : **La cinquième question**. Lors de la réunion publique du quartier de la Rocade, vous avez évoqué un projet de nouvelle installation commerciale, route du Mans, au niveau de l'ancien site ATECA. Pouvez-vous nous en dire un peu plus sur ce nouvel aménagement commercial ?

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : Très bien, je vous remercie. Monsieur MERCIER, en ce qui concerne **la première question** sur le sport, je vous rappelle que l'organigramme n'a jamais établi que les fonctions

de Monsieur Jean-Philippe BUCHOT relevaient d'un poste de direction. Elles relèvent d'un poste de chef de service. Pour mémoire, Monsieur BUCHOT partageait son temps de travail entre la ville, pour 40 %, et la Communauté de communes, pour 60 %. Vous avez évoqué la gestion des éducateurs et des animateurs. Vous l'avez peut-être oublié, mais leur gestion dépend respectivement de la Communauté de communes et du service de Marie BEAUPIED-CHAPELIÈRE. C'est en tout cas l'organisation que nous avons trouvée lorsque nous sommes arrivés en 2020, puisque c'était la vôtre. Tous les départs de la collectivité sont étudiés depuis le début 2020 avec le plus grand soin et les fonctionnements sont réinterrogés de façon systématique, afin d'optimiser les recrutements à opérer. Il est bien évident qu'en tant que représentant de l'autorité territoriale, je prendrai les décisions que j'estimerai les meilleures pour le bon fonctionnement de la collectivité. La fonction sportive au sein des services municipaux n'échappera pas à cette règle. Compte tenu de la politique sportive et de nos ambitions en la matière, le lien avec les associations, la politique sportive dans les quartiers, l'opération Récréasport, et cetera, j'affecte d'ores et déjà une ligne directrice très claire, pour répondre à ces engagements, à la responsable des sports, un véritable référentiel métier sur ce poste.

Je réponds à Madame GUIMBERT sur la **deuxième question**, concernant le schéma de mobilité douce. Celui-ci constitue effectivement un thème majeur pour notre ville, compte tenu des enjeux climatiques et des attentes des Saboliens. Je profite de l'occasion pour noter avec satisfaction que vous commencez enfin à vous intéresser à ce sujet. Je suis également très flatté que vous pensiez que je suis en mesure de faire en deux ans et demi ce qui a été totalement délaissé sous les mandats de la précédente équipe municipale. En effet, je n'avais pas noté d'engagement significatif de votre part sur cette question pendant les nombreuses années qui ont constitué votre mandature. Comme nous l'avons fait le 8 novembre dernier, ce sujet sera très largement partagé dans le cadre de réunions publiques, avec l'ensemble des acteurs de notre ville. Le succès et le nombre de personnes présentes lors de cette rencontre démontrent à quel point il est essentiel d'échanger avec les Saboliens, et de ne pas se contenter uniquement de cette assemblée.

Pour la **troisième question** et pour répondre à Monsieur MERCIER sur la salle Marcelle Thébault, je me suis exprimé sur cette question de façon générale, en répondant à Monsieur MAREAU tout à l'heure. S'agissant de vos interrogations particulières sur la nature du projet et les usages qui ont cours sur cet équipement, je suis en mesure de vous répondre que nos réflexions seront en conformité avec les prescriptions de l'OPAH et du PLUih que la précédente mandature avait elle-même préconisées sur ce site. Il est bien évident que nous n'ignorons pas la nature des activités qui se déroulent au sein de cette salle. Notre réflexion actuelle intègre bien évidemment cet aspect. Des solutions seront proposées afin de pérenniser l'ensemble des activités de ce site.

Je vais répondre à Madame FOUILLEUX concernant la **question numéro quatre**, et Sarthe Habitat. Je n'ai pas à le faire, compte tenu de vos expériences passées, mais il me semble utile de rappeler que la ville de Sablé n'est pas administratrice de Sarthe Habitat. Comme toutes les structures, celle-ci doit aussi faire face à des choix, en raison notamment de l'inflation et des difficultés à attribuer ces marchés publics. Je rencontre les dirigeants de Sarthe Habitat autant que nécessaire et en fais un retour au sein de cette assemblée, à l'occasion du débat sur le Rapport d'Orientation Budgétaire. À ce stade, vous en savez donc autant que moi. Je peux vous inviter à relire les derniers ROB.

Je vais conclure en répondant à Madame FRÉMONT. Concernant cet aménagement commercial, très honnêtement, les élus de la Ville et de la Communauté de communes ont pu rencontrer un porteur de projets privé, pour ce site. À ce stade, vous comprendrez qu'il ne m'est pas possible de délivrer plus d'information, dans la mesure où cette opération entre dans un champ concurrentiel.

Mesdames et Messieurs, je tiens à vous remercier pour cette rencontre de ce soir. Le prochain Conseil Municipal aura lieu le lundi 6 février, à 19 heures. Je vous remercie et je vous souhaite une bonne fin de soirée.

La séance est levée à 22h25.
